

## Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 09 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 09 avril à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué par M. Yves CHERON, Maire, en date du 04 avril 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

**Présent(e)s:** M. Yves CHERON, Mme Betty COËLLE, Mme Dominique GOMEZ-POLTEAU, M. Philippe LEFEVRE, M. Xavier FRANCOIS, M. Philippe COLIN, M. Eric LAUBE, Mme Maylïs PETILLON, Mme Hélène BOUCHERAT.

**Pouvoir(s) :** Mme Stéphanie ALVES à Mlle Betty COËLLE

**Absent(e) excusé(e) :** Mme Martine HUIN.

**Absent(e) :** Mme Sylvia MOREAU.

Secrétaire de séance : Mme Betty COËLLE

Ordre du jour :

### **1. Désignation du secrétaire de séance.**

M. le maire demande à l'assemblée qui souhaite être secrétaire de séance. Personne ne répondant, M. le maire demande à Mlle Betty COËLLE si elle accepte ce poste pour ce conseil.

Mlle Betty COËLLE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

### **2. Approbation du compte rendu du conseil municipale du 15 janvier 2019.**

M. le maire fait lecture du compte rendu du conseil municipal du 15 janvier 2019.

Le compte rendu du conseil municipal est **adopté à l'unanimité** : 10 POUR,

### **3. Compte administratif 2018 (commune et eau)**

#### **Commune**

	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat 2018	Report Excédent/Déficit 2017	Résultat global	Restes à réaliser 2018
Fonctionnement	575 651,64	788 936,56	Excédent 213 284,92	Excédent 994 668,28	Excédent 1 207 953,20	
Investissement	453 958,97	558 202,02	Excédent 104 243,05	Excédent 22 590,22	Excédent 126 833,27	189 029,34

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2018, M. Le maire sort de la salle du conseil et Mme Dominique GOMEZ-POLTEAU fait procéder au vote en vue de son adoption.

**Nombre de votants, 10 : vote à l'unanimité des membres présents**

Le compte administratif de la commune est adopté à l'unanimité.

#### **Eau-assainissement**

	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat 2018	Report Excédent/Déficit 2017	Résultat global	Restes à réaliser 2018
Fonctionnement	26 535,62	59 243,82	Excédent 32 708,20	Excédent 356 219,30	Excédent 388 927,50	
Investissement	9 117,82	30 221,82	Excédent 21 104,00	Excédent 223 761,68	Excédent 244 865,68	

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2018, M. Le maire sort de la salle du conseil et Mme Dominique GOMEZ-POLTEAU fait procéder au vote en vue de son adoption.

#### **Nombre de votants, 10 : vote à l'unanimité des membres présents**

Le compte administratif de l'eau est adopté à l'unanimité.

#### **4. Compte de gestion 2018 (commune et eau)**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorerie de Nanteuil-le-Haudouin à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2018 (commune et eau), après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

#### **5. Affectation de résultat (commune et eau)**

##### **Commune**

Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de la commune de l'exercice 2018,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

**DECIDE** d'affecter les résultats **de l'exercice 2018** comme suit :

**RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCEDENT 1 207 953,20€**  
**AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE : 62 196,07€**  
**RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT : 1 145 757,13€**

**RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2018 : EXCEDENT 126 833,27€**  
**RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT : 126 833,27€**

**Nombre de votants, 10 : la présente délibération est adoptée à l'unanimité.**

##### **Eau-assainissement**

Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

**DECIDE** d'affecter les résultats **de l'exercice 2018** comme suit :

**RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCEDENT 388 927,50€**  
**AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE : 0,00€**  
**RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT : 388 927,50€**

**RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2018 : EXCEDENT 244 865,68€**  
**RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT : 244 865,68€**

Nombre de votants, 10 : la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

## **6. Vote des 3 taxes d'imposition**

Le Maire informe que les membres de la commission des finances ont travaillé sur la préparation du budget et le calcul des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019. Les propositions suivantes sont soumises au vote :

	Taux d'imposition 2018	Taux d'imposition 2019 soumis au vote	Moyenne d'imposition Nationale
<b>Taxe d'habitation</b>	14,27	14,50	24,54
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	14,90	15,14	21,19
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	29,45	29,92	49,67

Soit un coefficient de variation proportionnelle de 1,016106 correspondant au taux d'inflation hors tabac, pour un produit attendu 482 871 €, auquel il faut déduire le montant de 139 526 € représentant le FNGIR qui sera prélevé par la Préfecture de l'Oise.

Nombre de votants, 10 : la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

## **7. Budget primitif 2019 (commune et eau)**

### **Commune**

Les dépenses et recettes de fonctionnement pour l'année 2019 sont équilibrées à hauteur de 1 949 768.13 €.

Les dépenses et recettes d'investissement pour l'année 2019 sont équilibrées à hauteur de :  
1 493 241,75€ (dont 189 029,34 de Restes à réaliser).

Nombre de votants, 10 : vote à l'unanimité des membres présents.

M. le maire énonce le **détail des subventions** que le Conseil Municipal décide d'octroyer aux associations et organismes divers. Le détail de ces subventions figure au budget communal 2019 et n'a par conséquent pas lieu de faire l'objet d'une délibération spécifique.

Nombre de votants, 10 : vote à l'unanimité des membres présents.

### **Eau-assainissement**

Les dépenses et recettes de fonctionnement pour l'année 2019 sont équilibrées à hauteur de :  
460 927.50 €.

Les dépenses et recettes d'investissement pour l'année 2019 sont équilibrées à hauteur de : 545 812.20 €.

Nombre de votants, 10 : vote à l'unanimité des membres présents.

## **8. Rattrapage des amortissements pour la fibre optique**

M. le maire indique que les amortissements pour la fibre optique doivent faire l'objet d'un rattrapage depuis 2016. La fibre optique est amortie sur 30 ans, soit 3 450€/an.

Il y a une obligation de rattrapage des amortissements en M14 par la comptabilisation d'une opération non budgétaire.

Il faut donc autoriser le comptable à constater ce rattrapage de 19 350 € (6 450€ \* 3) pour les années 2016, 2017 et 2018 au compte 2804173 par un prélèvement du même montant sur les réserves, compte 1068.

**Nombre de votants, 10 : vote à l'unanimité des membres présents : la présente délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **9. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour ATSEM**

M. le maire expose à l'assemblée délibérante qu'afin de favoriser la préscolarisation en zone rurale, le Conseil Départemental accorde une aide pour le fonctionnement des classes maternelles créées au sein des regroupements pédagogiques.

Par conséquent, le conseil municipal sollicite le Conseil Départemental pour pouvoir bénéficier de cette subvention pour l'année 2018/2019.

**Nombre de votants, 10 : vote à l'unanimité des membres présents. L'assemblée délibérante est d'accord pour solliciter l'octroi de cette subvention.**

## **10. Participation de Ver au frais de la cantinière salariée d'Eve pour 2018**

M. le maire indique qu'afin de régler la part dû à la commune d'Eve dans le cadre de la répartition des charges pour le RPI, une délibération doit être prise.

Participation aux salaires pour la cantine au profit d'Eve :

Considérant que le coût salarial de mise à disposition de la cantinière de Ver Sur Launette pendant le temps du midi pour l'année 2018 sera pris en charge par la commune lors du budget 2019, il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser le paiement à la commune d'Eve de la répartition des salaires de 13 402.00 € pour l'année 2018.

**Nombre de votants, 10 : vote à l'unanimité des membres présents. L'assemblée délibérante décide le paiement à la commune d'Eve.**

## **11. Achat de terrain en Espace Naturel Sensible et demande de subvention**

M. le maire informe le conseil municipal qu'une parcelle située en zone « ENS » est mise en vente de manière amiable par la famille BOUCHERAT, à savoir :

La parcelle ZK3 d'une surface de 4 660 M2 au prix de 8 388 € auquel il faut rajouter 1 200€ de frais de notaire, soit un prix d'acquisition total de 9 588 €.

Ladite parcelle est achetée au même prix au M2 que la parcelle ZC58 du 10 mars 2015.

La parcelle est éligible à la subvention du département au titre des ENS.

La parcelle étant accessible depuis la RD84, M. le Maire propose d'acheter la parcelle au prix proposé de 8 388€ afin de ne courir aucun risque futur sur la vocation de ladite parcelle.

M. le maire propose d'acheter la parcelle et de solliciter une subvention auprès du conseil départemental en adoptant le plan de financement :

Coût de l'acquisition : 9 588€

Subvention 80% Conseil Départemental : 7 670€,

Coût restant à la charge de la commune : 1 918€

**Mme Hélène BOUCHERAT ne prend pas part au vote.**

**Nombre de votants, 09 : vote à l'unanimité des membres présents.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'achat de la parcelle ZK3 au prix de 9 588€, adopte le plan de financement, sollicite le Conseil Départemental pour une subvention au titre des ENS, une dérogation pour achat anticipé et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous documents se rattachant à cette acquisition et à la demande de subvention.

## **12. SIVOM**

Lors de la réunion du 7 décembre 2018, le Conseil Syndical a accepté à l'unanimité :

- Le retrait du SIVOM de 9 communes dont Ver Sur Launette
- L'adhésion à la vocation « Accueil de la petite enfance » du SIVOM de 2 communes,
- Le principe de remboursement de la quote-part d'excédent aux communes quittant ou ayant quitté le SIVOM de Nanteuil Le Haudouin, soit 2 404.94€ pour la commune de Ver Sur Launette.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Chaque Conseil Municipal doit être consulté et émettre un avis sur ces trois points.

Retrait de 9 communes au SIVOM dont Ver Sur Launette

**Nombre de votants, 10 : vote à l'unanimité des membres présent.**

Adhésion de 2 communes au SIVOM

**Nombre de votants, 10 : vote à l'unanimité des membres présents**

Remboursement de la quote-part de l'excédent de budget

**Nombre de votants, 10 : vote à l'unanimité des membres présents**

## **13. Engagement pour le déploiement de l'opération REZO POUCE**

Dans le cadre du Plan Climat et de la nouvelle Charte du Parc (PNR), le développement de l'éco-mobilité est un axe de travail prioritaire. Dans ce sens, l'autostop organisé, qui se situe entre la pratique du covoiturage et la pratique de l'autostop classique apporte une solution de mobilité intéressante pour les trajets quotidiens des usagers.

M. le Maire demande si l'assemblée souhaite signer la convention avec le parc afin de s'engager pour le déploiement de l'opération REZO POUCE sur notre commune.

**Nombre de votants, 10 : vote à l'unanimité des membres présents. M. le Maire est autorisé à signer la convention avec le PNR-Oise Pays de France.**

## **14. Délégation de service public eau potable (renouvellement DSP)**

M. le Maire expose que le contrat d'exploitation d'eau potable actuel vient à expiration le 31 décembre 2019.

M. le Maire indique que notre commune a déjà opté par le passé pour la délégation de son service public d'eau potable sous forme de contrat de concession. Que nous envisageons de le remettre à la concurrence selon les modalités qui figurent dans le projet de rapport de principe présenté en conseil municipal. Deux durées sont proposées au conseil 5ans ½ et 11 ans afin de caler un futur contrat global géré par la CCPV.

Au vue du rapport présenté

Un débat s'engage.

Il est constaté qu'actuellement le taux de rendement fixé à 86% n'est pas atteint et est très bas, ce qui est inacceptable.

M. le Maire indique que pour éviter cela, il sera certainement nécessaire de mettre des pénalités financières dans le prochain contrat.

**Nombre de votants, 10 :**

**Le conseil municipal approuve la poursuite de l'exploitation du service public de l'assainissement collectif dans le cadre d'une délégation de service public d'une durée de 7 ans (6 votes pour 7 ans contre 4 votes pour 11 ans), approuve le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, autorise M. le Maire à lancer la procédure de remise en concurrence du contrat de délégation de service public et à prendre toutes les mesures nécessaires et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation dudit contrat.**

## **15. Délégation de service public assainissement (renouvellement DSP)**

M. le Maire expose que le contrat d'exploitation du service public de l'assainissement collectif actuel vient à expiration le 31 décembre 2019. L'ADTO mandatée pour s'occuper de la procédure de délégation de notre service public d'assainissement collectif demande une délibération sur le principe et le lancement de la procédure.

M. le Maire indique que notre commune a déjà opté par le passé pour la délégation de son service public d'assainissement collectif sous forme de contrat de concession. Que nous envisageons de le remettre à la concurrence selon les modalités qui figurent dans le projet de rapport de principe présenté en conseil municipal. Deux durées sont proposées au conseil municipal, 7 ans et 11 ans afin de caler un futur contrat global géré par la CCPV

Au vue du rapport présenté

Un débat s'engage.

**Nombre de votants, 10 : Le conseil municipal approuve la poursuite de l'exploitation du service public de l'eau potable dans le cadre d'une délégation de service public d'une durée de 5 ans 1/2 (vote à l'unanimité), approuve le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, autorise M. le Maire à lancer la procédure de remise en concurrence du contrat de délégation de service public et à prendre toutes les mesures nécessaires et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation dudit contrat.**

## **16. Modalité de désignation de la commission d'ouverture des plis pour la DSP**

M. le Maire indique qu'une commission d'ouverture des plis (DSP) doit être constituée.

En effet, la procédure de Délégation de Service Public prévoit l'intervention d'une Commission chargée de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, de procéder à l'ouverture des plis contenant les offres et d'émettre un avis sur celles-ci.

La Commission doit être composée par le Maire et par 3 membres du conseil municipal élus par celui-ci à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Ainsi que 3 suppléants. Dans ce cadre, il convient d'organiser les conditions de dépôt des listes qui permettront de procéder, à l'occasion de la prochaine séance du Conseil Municipal, **le mardi 7 mai 2019 à 20H**, à l'élection des membres de cette commissions.

**Nombre de votants, 10 : vote à l'unanimité des membres présents. Les listes devront être déposées auprès de M. le Maire jusqu'à l'ouverture de la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle il sera procédé à l'élection, soit le 07 mai 2019.**

## **17. Nettoyage du nouveau cimetière.**

Le nouveau cimetière, jouxtant l'ancien, est en friche. M. le Maire présente au conseil un devis afin de le nettoyer et par la suite de remettre un grillage pour bien délimiter le terrain.

- Devis de l'entreprise les jardins de la Goële à Ver Sur Launette : 1 080€ TTC

**Nombre de votants, 10 : vote à l'unanimité des membres présents. M. le Maire est autorisé à signer le devis.**

## **18. Proposition de mise en place d'un règlement d'occupation du domaine public.**

M. le Maire indique qu'il est constaté sur la commune de plus en plus d'administrés empiétant sur le domaine public (plantation de haie, meuble, stockage de matériaux etc. ...). Afin de remédier à cette constatation, il propose que soit mis en place un règlement d'occupation du domaine public, moyennant une participation financière.

Un débat s'engage.

**Nombre de votants, 10 : vote à l'unanimité des membres présents pour la mise en place d'un règlement d'occupation du domaine public.**

Fin de séance 22H00